

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE FERMONT

COMTÉ DUPLESSIS

AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné par la greffière de la Ville de Fermont, que le Conseil municipal, à la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2021, a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 460 pour déterminer les taux de taxes municipales pour l'exercice financier 2021

AVIS EST aussi donné que ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Fermont, ce 21 avril 2021.



Marie Philippe Couture

Greffière